



territoire
d'énergie
CÔTE-D'OR

LE SERVICE PUBLIC DES ÉNERGIES EN CÔTE-D'OR

RÉUNION DE BUREAU

DU 14 AVRIL 2025

Recueil des délibérations

SOMMAIRE

1	Validation des listes de travaux financés par les communes par fonds de concours du 14 avril 2025 + annexe	3
2	Programmation de l'appel à projets « rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires » + annexe	6

Délibération du Bureau

14 avril 2025

Membres en exercice : 19 Membres présents : 17 Membres votants : 18

Date de convocation : 08 avril 2025 Date d'affichage : 08 avril 2025

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1^{er} Vice-Président), Philippe Algrain, Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean - Luc Becquet, Bruno Bethenod, Bénigne Colson, Jean-Marie Faivret, Claude Fontaine, Lionel Houée, François Perrin, Jean François Riot, Christine Seguin-Voye, Nicolas Urbano, Anne Verpeaux

Excusés représentés : Jean-Noël MORY (pouvoir à Christine Seguin-Voye)

Excusés : Myriam Chaouni

Secrétaire de séance : Christine Seguin-Voye

Assistaient à la réunion : Jean-Christophe Bouin (Payeur Départemental), Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services), Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline Fisch (responsable du service énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

Objet : Validation des listes de travaux financés par les communes par fonds de concours du 14 avril 2025

Le Président rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre des travaux réalisés par le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, au profit de ses adhérents, ces derniers ont la possibilité de financer leur participation par le biais du fonds de concours.

En effet, l'article L. 5212-26 du CGCT dispose qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ».

Il est précisé que les Syndicats d'énergie peuvent en toute sécurité juridique recourir aux fonds de concours pour l'ensemble de leurs compétences statutaires, dès lors que ces compétences s'inscrivent dans une démarche destinée à favoriser la transition énergétique, en matière notamment :

- de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable visée à l'article L. 2224-32 du CGCT ;

- d'éclairage public, comme précédemment, afin de procéder au remplacement des installations d'éclairage public obsolètes et aussi d'étendre de nouvelles installations dès lors que ces nouveaux investissements contribuent à la maîtrise des consommations d'électricité ou s'assignent cet objectif dans leur conception et réalisation ;
- de rénovation des constructions publiques existantes afin d'améliorer l'efficacité énergétique de ces dernières ;
- de développement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces fonds de concours, les modalités financières d'intervention du SICECO dans les différents domaines éligibles sont fixées par délibération du Comité.

La technique des fonds de concours reposant sur des accords convenus entre le Syndicat maître d'ouvrage et ses adhérents, des délibérations concordantes prises à la majorité simple émanant des organes délibérants de chacune des collectivités concernées par l'opération doivent être prises.

Lorsqu'une commune ne dispose pas des ressources suffisantes en fonctionnement pour financer la charge résultant d'un fonds de concours versé à un organisme public sur une seule année, son conseil municipal peut décider d'étaler cette charge sur plusieurs exercices, celle-ci étant reprise année après année (amortie) en section de fonctionnement. Cette charge est amortie sur une durée maximale de quinze ans.

Lorsque le fond de concours a été financé par emprunt, la charge est étalée sur une durée égale à celle de l'amortissement de l'emprunt sans toutefois pouvoir excéder quinze ans.

Dans ce cadre, il est proposé au bureau de valider les listes de travaux communiquées en annexe pour lesquels le SICECO a reçu une délibération de ses adhérents validant le financement de ces opérations par le mécanisme des fonds de concours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Bureau décide :

- de valider les listes des travaux présentés et d'acter leur financement par le biais de fonds de concours ;
- d'autoriser le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, ou son représentant à signer l'arrêté et toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Dijon, le 15 avril 2025
Le Président du SICECO



Jacquenet
Jacques Jacquenet

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20250425-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-04-2025

Publication le : 25-04-2025

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

Commune	N° Affaire	TYPE	Intitulé	Coût Total H.T.	Participation SICECO	Montant H.T. (reste à charge commune)
ATHEE	EP/1470/D	EP	Rénovation luminaires vétustes sur coffrets de commande C et D	18 493,56	8 897,43	9 602,85
AVELANGES	EP/1579/C	EP	Remplacement poteau bois dangereux (A20)	2 148,24	1 074,12	1 074,12
BARGES	CS/051/E	EP	Changement de sources sur les luminaires compatibles	6 968,48	1 742,12	5 237,88
CURTIL SAINT SEINE	ER/263/C	ER/EP	Dissimulation des réseaux rue du Haut du Moulin	102 000,00	58 300,00	43 700,00
DIENAY	ER/335/C	ER/EP	Enfouissement des réseaux BT-FT-EP rue Charles de Meixmoron	70 600,00	40 820,00	29 780,00
FAUVERNEY	ER/369/D	ER/EP	Dissimulation des réseaux "Rue du Moulin"	179 170,00	87 264,00	91 906,00
FORLEANS	CS/036/B	EP	changement de sources	5 359,92	1 339,98	4 029,54
FORLEANS	EP/1468/B	EP	extension EP Rue de Vaux	3 362,16	1 008,65	2 353,51
FORLEANS	EP/1532/B	EP	extension EP Route d'Epoisses	10 700,74	3 210,22	7 490,76
GEVREY CHAMBERTIN	ER/289/E	EP	Dissimulation des réseaux rue de Planteligone/ Issart/ Marchais	64 150,00	22 500,00	41 650,00
GILLY LES CITEAUX	EP/1330/E	EP	Extension EP place de la mairie	31 303,58	9 391,07	21 913,95
LABERGEMENT LES SEURRE	EP/1569/D	EP	Changement de supports bois (D15 et D16)	3 507,22	1 753,61	1 753,61
LES MAILLYS	EP/1567/D	EP	Changement de supports bois (H15-H16-A48-I29)	9 053,71	4 526,86	4 526,85
LIGNEROLLES	EP/1514/B	EP	remplacement du support bois de l'EP 52A suite à vétusté	2 277,87	1 138,94	1 138,93
MARIGNY LE CAHOUET	ER/471/B	ER/EP	dissimulation réseau BT au dessus du canal suite à la réfection du pont	11 500,00	7 850,00	3 650,00
MARIGNY LE CAHOUET	TB/529/B	TB	extension BT pour le stand de tir	19 652,40	13 101,60	6 550,80
MASSINGY LES SEMUR	CS/060/B	EP	changement de sources	4 052,89	1 013,22	3 047,59
MEURSANGES	EP/1533/E	EP	Rétrofit sur luminaire SHP place l'église	7 269,20	3 634,60	3 640,12
MINOT	CS/052/B	EP	changement de sources	4 144,73	1 036,18	3 119,83
REULLE VERGY	DPL/009/E	EP	Dépose point lumineux déconnecté depuis 1 an	8 882,60	7 106,08	1 776,52
SACQUENEY	TB/401/C	TB	Extension électrique pour alimenter 4 parcelles communales	14 569,04	8 379,36	6 189,68
TART	EP/1456/D	EP	Rénovation en LED des coffrets F, J et G	27 549,82	12 519,93	15 043,81
VELARS SUR OUCHE	TB/465/C	TB	Extension électrique pour atelier technique allée de la Cude	7 354,20	4 902,80	2 500,00
VERTAULT	CS/042/B	EP	changement de source sur Cde A	2 176,50	544,12	1 637,66

Délibération du Bureau

14 avril 2025

Membres en exercice : 19 Membres présents : 17 Membres votants : 18

Date de convocation : 08 avril 2025 Date d'affichage : 08 avril 2025

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1^{er} Vice-Président), Philippe Algrain, Hugues Antoine, Luc Baudry, Patrice Béché, Jean - Luc Becquet, Bruno Bethenod, Bénigne Colson, Jean-Marie Faivret, Claude Fontaine, Lionel Houée, François Perrin, Jean François Riot, Christine Seguin-Voye, Nicolas Urbano, Anne Verpeaux

Excusés représentés : Jean-Noël Mory (Pouvoir à Christine Seguin-Voye)

Excusés : Myriam Chaouni

Secrétaire de séance : Christine Seguin-Voye

Assistaient à la réunion : Jean-Christophe Bouin (Payeur Départemental), Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services), Denis Bourlier (responsable du service affaires générales et finances), Bruno Kablitz (responsable du service technique), Pascaline Fisch (responsable du service énergie), Nathalie Blanc (responsable de communication)

Objet : Programmation de l'Appel à projets « Rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires »

Le Président rappelle aux membres du Bureau la mise en place du programme d'aides à la rénovation énergétique des bâtiments existants des communes et EPCI dans l'objectif d'apporter un soutien financier aux travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments d'un maximum d'adhérents.

Le Président présente la programmation ci-jointe des projets relevant de l'Appel à projets « Rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires ».

Les modalités financières particulières à cette action dérogeant aux règles de subventions du SICECO, une délibération doit être prise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Bureau décide :

- d'attribuer les aides aux projets relevant de l'Appel à projets « Rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires » placés en annexe de la présente délibération, définies sur la base des APD, DPGF et devis transmis. Les aides versées seront ajustées selon les factures définitives acquittées et approuvées par le SICECO ;

- d'autoriser le Président du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, Jacques Jacquenet, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dijon, le 15 avril 2025

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE
en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20250417-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 17-04-2025

Publication le : 17-04-2025



APPEL A PROJETS "RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE DES BATIMENTS COMMUNAUX OU COMMUNAUTAIRES"

PROGRAMMATION

C L É	N° de dossier	Commune	CEP	Bâtiment	Description du projet	Montant total travaux (HT)	Dépense éligible (HT)	Taux de subvention (selon reversement taxe TCCFE)	Montant prévisionnel aide SICECO (50% HT ou plafond 30 000 €)
4	AAP-197-C	ARC SUR TILLE	AR	Mairie + école	Isolation canalisations chauffage	437,07	437,07	35%	152,97
11	AAP-207-D	BAGNOT	LG	Logement	Remplacement des menuiseries	12 086,51	12 086,51	50%	6 043,26
4	AAP-219-D	BEZE	LG	Mairie - Logement - Atelier	Isolation murs et plancher bas, porte, VMC, émetteurs	321 875,00	66 861,00	50%	33 430,50
7	AAP-241-B	BISSEY LA PIERRE	FR-LG	Mairie - Salle des fêtes	Isolation murs, toiture, plancher bas, remplacement portes	95 165,00	43 481,00	50%	21 740,50
11	AAP-240-D	BONNENCONTRE	LG	Bibliothèque	Remplacement des menuiseries	5 519,15	5 519,15	50%	2 759,58
9	AAP-195-B	BOUSSEY	HS	Logement	Isolation, ventilation et chauffage	44 393,81	27 022,45	50%	13 511,23
8	AAP-212-B	BOUX SOUS SALMAISE	SS	Salle des Fêtes	Isolation murs, faux plafonds, VMC double flux, radiateurs électriques	76 181,64	70 598,54	50%	18 985,41
5	AAP-192-C	BRETIGNY	AR	Espace cœur de village	Rénovation globale	683 000,00	245 000,00	50%	40 000,00
12	AAP-226-A	CC ARNAY LIERNAIS	MA	Ecole de Lacanche	Remplacement des menuiseries	47 640,00	47 640,00	50%	23 820,00
12	AAP-169-E	CC NUITS SAINT GEORGES GEVREY CHAMBERTIN	AR	Sites périscolaires	Isolation toiture, menuiseries, CTA, déploiement capteurs	128 089,00	128 089,00	50%	29 178,00
2	AAP-204-E	CHAMBOLLE MUSIGNY	AR	Logement sur bibliothèque	Isolation, remplacement menuiseries et VMC	178 065,00	33 025,00	50%	16 512,50
7	AAP-232-B	CHAMESSON	FR-LG	Logement	Rénovation globale	313 414,87	74 444,63	50%	30 000,00
6	AAP-215-C	CHANCEAUX	SS	Ancien hôpital	Rénovation globale et réaménagement	1 069 518,61	133 800,00	50%	35 000,00
2	AAP-205-E	CHAUX	AR	Salle des fêtes	Rénovation globale	625 604,00	189 000,00	50%	34 971,00
4	AAP-248-D	CIREY LES PONTAILLER	HS	Ancienne école / Logements	Rénovation globale et réhabilitation de logements communaux	544 065,19	60 882,79	50%	30 000,00
1	AAP-200-A	CRUGEY	RD	Logement Cité Letellier	Isolation toiture, plancher bas, menuiseries, VMC, chaudière bois	75 138,48	43 717,47	50%	13 350,00
2	AAP-218-E	CURLEY	AR	Mairie et 2 logements	Rénovation globale	208 568,00	126 969,00	50%	31 570,00
9	AAP-220-A	EGUILLY	RD	Mairie - Logement	Isolation plafonds, murs, chauffe-eau thermodynamique	32 341,97	28 082,87	50%	14 041,44
2	AAP-210-E	FIXIN	AR	Logement	Remplacement des radiateurs	444,00	286,40	50%	143,20
5	AAP-214-C	FONCEGRIVE	SS	Mairie / Logements	Remplacement PAC par chaudière à granulés	40 968,00	40 968,00	50%	17 080,00
7	AAP-238-B	GRANCEY SUR OURCE	FR-LG	Logement	Isolation, remplacement des menuiseries, PAC	88 235,00	76 995,43	50%	12 000,00
8	AAP-211-B	GRESIGNY SAINTE REINE	SS	Logement de la Cure (T3)	Isolation des murs et des combles perdus, PAC air/eau	61 751,67	51 895,99	50%	11 438,08
11	AAP-206-D	LABERGEMENT LES SEURRE	LG	Logement/Salle Gaillard/Salle des mariages	Changements de menuiseries, mise en place VMC et PAC	39 035,00	39 035,00	50%	19 517,50
1	AAP-225-A	LACANCHE	MA	Logements ancien Presbytère	Remplacement fenêtres et portes, ventilation, radiateurs électriques	26 928,25	26 928,25	50%	13 464,13
2	AAP-217-A	LADOIX SERRIGNY	MA	Logement de la poste	Remplacement menuiseries, ventilation	13 257,50	13 257,50	50%	6 628,75
11	AAP-246-D	LANTHES	LG	Salle des fêtes/salle ancienne école	Remplacement des menuiseries	28 733,22	28 733,22	50%	14 366,61
9	AAP-247-A	LIERNAIS	MA	Bureaux municipaux et Logements communaux	Remplacement des convecteurs électriques et des volets roulants	50 082,26	50 082,26	50%	25 041,13
1	AAP-230-A	MAGNIEN	MA	Logement communal	Remplacement des menuiseries	13 646,86	13 646,86	50%	6 823,43
9	AAP-250-A	MARTROIS	RD	Mairie	Remplacement des menuiseries, ventilation et radiateurs électriques	14 897,15	13 411,15	50%	6 705,58
7	AAP-242-B	MAUVILLY	FR-LG	Mairie et logement	Mise en place de fenêtre de toit et poêle à granulés bois	15 492,04	7 018,36	50%	3 509,18
9	AAP-224-A	MENESSAIRE	MA	Mairie / Salle des fêtes / Musée	Remplacement chaudière fioul par chaudière bois	121 340,00	60 000,00	50%	30 000,00
2	AAP-233-E	MEUILLEY	AR	Espace de Rencontre et Loisirs	Isolation des parois et VMC	290 000,00	66 685,00	50%	30 000,00

APPEL A PROJETS "RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE DES BATIMENTS COMMUNAUX OU COMMUNAUTAIRES"

PROGRAMMATION

C L É	N° de dossier	Commune	CEP	Bâtiment	Description du projet	Montant total travaux (HT)	Dépense éligible (HT)	Taux de subvention (selon reversement taxe TCCFE)	Montant prévisionnel aide SICECO (50% HT ou plafond 30 000 €)
2	AAP-201-E	MONTAGNY LES BEAUNE	MA	Salle des associations/logement	Réhabilitation globale	766 083,61	65 643,00	50%	32 821,50
11	AAP-196-D	MONTOT	LG	Salle des fêtes	Isolation de la toiture	59 938,38	33 306,20	50%	16 653,10
8	AAP-222-B	NOGENT LES MONTBARD	RD	Mairie / Logement	Remplacement des menuiseries	11 752,02	11 752,02	50%	4 401,62
11	AAP-243-D	PAGNY LA VILLE	LG	Mairie/Bibliothèque/Salle des F	Changement de la chaudière fioul par une chaudière bois	56 675,00	56 675,00	50%	28 337,50
11	AAP-237-D	PAGNY LE CHATEAU	LG	Salle des fêtes	Installation d'une VMC Simple flux	4 508,00	4 508,00	50%	2 254,00
1	AAP-249-A	PAINBLANC	RD	Logements salle des fêtes et Ancienne école	Remplacement des menuiseries, volets et VMC	15 719,38	15 719,38	50%	7 575,50
5	AAP-236-C	POUILLY SUR VINGEANNE	LG	Ancien Lavoir	Réhabilitation de l'ancien lavoir en salle des fêtes	629 605,00	70 000,00	50%	35 000,00
6	AAP-223-C	PRALON	RD	Mairie / Logements	Isolation murs, plafonds, menuiseries, radiateurs électriques, VMC	64 035,00	44 430,62	50%	11 435,90
2	AAP-229-E	QUINCEY	AR	Mairie	Rénovation globale niveau BBC rénové	106 220,00	90 178,00	50%	30 000,00
8	AAP-253-B	QUINCY LE VICOMTE	RD	Ancienne Ecole	Rénovation et agrandissement (transformation en mairie)	300 000,00	80 205,46	50%	30 000,00
2	AAP-245-E	RUFFEY LES BEAUNE	MA	Foyer rural	Remplacement menuiseries et chaudière fioul par chaudière granulés	115 050,00	115 050,00	50%	35 000,00
3	AAP-227-E	SAINT NICOLAS LES CITEAUX	AR	Logement/Salle des jeunes/Boulangerie	Remplacement des radiateurs électriques	6 961,30	6 961,30	50%	3 480,65
1	AAP-228-A	SAINT ROMAIN	MA	Logement ancien Presbytère	Remplacement chaudière fioul par PAC hybride	21 347,73	21 347,73	50%	10 673,87
11	AAP-202-D	SAINT USAGE	LG	Salle associations + logement	Isolation combles et murs	46 733,05	26 882,11	50%	13 441,06
6	AAP-166-C	SAULX LE DUC	SS	Ecole maternelle	Réhabilitation de granges en école maternelle et périscolaire	747 357,48	131 851,41	50%	35 000,00
8	AAP-221-B	SENAILLY	RD	Mairie / Logement	Rénovation globale	475 541,77	91 303,11	50%	40 000,00
9	AAP-199-A	THOISY LE DESERT	RD	Salle des Fêtes	Poêle à bois granulés	6 862,29	6 862,29	50%	2 058,83
6	AAP-231-C	VAUX SAULES	SS	Ancien café	Isolation combles perdus, plancher bas, menuiseries et VMC	14 679,00	14 679,00	50%	3 784,20
8	AAP-190-B	VENAREY LES LAUMES	SS	Maison des Sports et Vie Asso	Rénovation globale	747 873,00	129 000,00	50%	40 000,00
1	AAP-189-A	VIEVY	MA	Ecole maternelle	Isolation murs et plafonds, VMC double flux, convecteurs électriques	94 817,57	58 111,50	50%	29 055,75
9	AAP-234-A	VILLARGOIX	LG	Salle de l'ancienne école	Isolation et mise en place d'une ventilation	154 868,00	47 360,00	50%	23 680,00
2	AAP-235-E	VOUGEOT	AR	2 logements	Réfection de la toiture	144 926,00	45 484,00	50%	22 742,00
			54			9 857 467,83	2 992 910,03		1 049 179,42